AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VII. MANITOBA. No. 20.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. ST. BONIFACE, JEUDI, 11 OCTOBRE, 1877.

PIANO BEATTY ! !

Grand Carré et Droit.

(De Jas F Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom. Jefferson City Mo.) apres avoir reçu un instrument de $700, M. Regan écrit :

« Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il était. »

(De E. R. Baldridge, Bennington Furnace Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

« Le Beatty " reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme. Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. B. dit qu'il possède un son très-doux et l'aime beaucoup."

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F Beatty si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa réception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fabriqué ici ou en Europe : il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarté et à une égalité parfaite sur toute l'étendue de l'échelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour decrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donne partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments celebres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est rembourse après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, -UEA.

Thomas Lusted,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

Carosses, Wagons, Sleighs, &

Specialite dans les Gros Wagons.

OUVRAGES DE FERRURE. Ferrage de Chevaux.

Reparations de tout genre executes sans replique.

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE MANITOBA,

Angle de l'Avenue McDermot et de la Rue Arthur, Winnipeg

29 Mars 1877 an

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux d'en être guéris devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr KISNERS. Ce sont les seules préparations connues qui guérissent les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous ne cherchons pas à vous tromper, nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite. Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remedes, qui vous guériront certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reception du prix ci haut mentionné.

S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877.

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année, PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

« Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur. »

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

« Un usage de quelques mois de cet elegant Orgue de Salon me convainc que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varié et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc. »

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jours d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des témoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U. A.

16 Août, 1876.

ATTAQUES D'EPILEPSIE

OU

HAUT MAL

GUERIES POUR TOUJOURS, — SERIEUSEMENT — PAR UN MOIS D'USAGE DES CELEBRES POUDRES DE CRISE DU Dr GOULARD. Afin de convaincre les malades que ces poudres ont l'effet indiqué, nous leur en envoyons GRATIS UNE BOITE PAR LA POSTE, port payé, comme essai. Comme le Dr. Goulard est le seul médecin qui ait jamais fait de cette maladie une étude spéciale, et comme il est à notre connaissance que des milliers ont été guéris par l'usage de ces poudres, NOUS GARANTISSONS LA GUERISON DANS TOUS LES CAS, OU NOUS REMBOURSONS L'ARGENT. Tous les malades devraient essayer de ces poudres afin de se convaincre de leurs vertus curatives.

Prix : une grande boite $3.00 ou 4 boites pour $10.00 expédiées par la malle dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada sur réception du prix, ou par Express C. O. D. S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877.

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE

ST. BONIFACE.

F. X. LAMBERT,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

CAROSSES, WAGONS, SLEIGHS, &c.

REPARATIONS DE TOUT GENRE SANS REPLIQUE.

M. LAMBERT à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique à St Boniface, chez Israel Gibaud, près de la traverse, où il pourra exécuter sous le plus court délai toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier.

M. Lambert invite le public à venir lui faire visite afin d'examiner ses ouvrages et il est certain qu'il donnera entière satisfaction.—Souvenez-vous bien de l'endroit chez

I. GIBAUD,
Près de la Traverse à St. Boniface.

19 Juillet, 1877. 3m



Depart. des Travaux Publics.

SOUMISSIONS DEMANDEES

POUR LA

Peinturage des Bureaux du Gouvernement sur la [illegible] du Bureau de Poste

A WINNIPEG

On recevra des Soumissions Cachetées pour le peinturage des Bureaux du Gouvernement sur l'étage du Bureau de Poste, au Bureau du Ministre des Travaux Publics, jusqu'à Mardi le 23 du courant.

Pour les details s'adresser au Bureau du soussigné.

JOHN NORQUAY,
Ministre des Travaux Publics.

Department des Travaux Publics
Winnipeg, 15 Sept. 1877.

Londres, Angleterre.
10 Août, 1877.

J'ai l'honneur de vous informer que la société ci-devant existante entre moi et M. Kew sous les noms et raison de Kew, Stobart & Cie., a été dissoute ce jour du consentement mutuel.

M. Arthur F. Eden est devenu associé, et les affaires seront désormais faites sous le nom de Stobart, Eden & Cie. à qui devront être payées toutes les créances maintenant pendantes.

Votre très dévoué
DOUGLASS, WYLDE STOBART.

Dr. H. P. GAUTHIER,

BUREAU :
A l'HOTEL DU CANADA Winnipeg.

Le Dr. GAUTHIER s'occupe spécialement des maladies des femmes.
Winnipeg, 20 Sept., 1877.

CIRCULAIRE D'AUTOMNE.

STOBART, EDEN & CIE,

Agents à Londres, Angleterre : MM. FENWICK & Cie., Abchurch Yard, E.C.

Winnipeg, 12 Septembre, 1877.

Nous sommes à faire finir en ce moment le plus grand Magasin de Nouveautés qui existe dans tout le Nord Ouest ; l'ouverture en sera annoncée par la voie des journaux vers la première semaine d'Octobre, et le public sera invité à venir voir nos Marchandises Nouvelles.

Nos achats en Angleterre par M. Hughes, et au Canada et aux Etats Unis par M. Peebles, nous permettent d'offrir au public l'assortiment le plus complet de Marchandises qui ait jamais été importé dans le pays. Cet assortiment se compose de *Nouveautés Anglaises, Etrangères et Américaines, de Hardes faites, de Confectionnées, de Chapeaux, Casques et Fourrures, d'Articles de Modes Anglaises et Françaises, Etc.*, lesquelles ont été choisies avec soin et discrétion afin de satisfaire les besoins de ce pays. De fait, nous nous sommes prévalus à cet égard de tous les avantages qu'une grande experience et des capitaux suffisants pouvaient nous donner pour prévoir le goût et les besoins de notre clientèle.

Etant en mesure de payer comptant tous nos achats, nos prix peuvent défier la concurrence de qui que ce soit sur ce marché.

Tout en sollicitant la faveur de votre patronage,

Vos très-humbles serviteurs,
Stobart, Eden & Cie,

MEMO.

VERRERIE & FAIENCES.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous nous proposons d'ouvrir un assortiment très considérable de Faiences et de Verrerie dans notre ancien magasin, voisin de celui de M. Bannatyne.

On trouvera dans ce département tous les produits en faience de pierre de la célèbre maison J. & G. Meakin venant directement des Poteries de Staffordshire,—ainsi qu'une grande variété de Faiences de Chine, Anglaises, et Françaises, ainsi que la verrerie coupée anglaise et la fine verrerie française.

Lampes et garnitures de Lampes, une spécialité.

Peaux, Robes, Pémican et Viande Seche vendus en détail.

Stobart, Eden & Cie.

Winnipeg, 27 Septembre, 1877.

SOUMISSIONS

POUR

BOIS DE CHAUFFAGE

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Ministre des Travaux Publics, seront reçues jusqu'à Jeudi, le 4 Octobre prochain, pour l'approvisionnement de bois de chauffage requis pour l'usage des Bureaux du Gouvernement, le Palais de Justice et la Prison.

Pour les details s'adresser au Bureau du Soussigné.

JOHN NORQUAY,
Ministre des Travaux Publics.

Département des Travaux Publics,
Winnipeg, 14 Sept., 1877.

Dr. J. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entrée sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Télégraphe.

Winnipeg, 13 Juillet, 1876.

DEUX BŒUFS PERDUS.

Une récompense libérale sera donnée à quiconque ramènera à la résidence de l'Hon. M. Royal deux bœufs noirs de 4 à 5 ans qui ne sont pas revenus. L'un est parfaitement dompté et appartenait ci-devant à Thomas Bruneau, de la Petite Pointe de Chêne ; il est perdu depuis cinq jours. L'autre a une croix sur la fesse gauche, est peu dompté et est perdu depuis deux mois.

St. Boniface, 28 août, 1877.

A Vendre ! !

23 LOTS DE VILLE,

Dans St. Boniface,

Situés sur le Chemin allant à St. NORBERT et sur les Bords de la RIVIERE ROUGE, à un Mille de la Traverse.

CONDITIONS LIBERALES :

Les lots sur le Grand Chemin et sur la Rivière se vendront pour $125.00 et les autres pour $100.00, dont

$5.00 par 3 Mois

SANS INTERET,

De plus, l'Acte de Vente sera fait *Gratis*.

Pour plus amples informations voir les Plans aux Bureaux du " Metis."

N. D. GAGNIER,
Agent.

St. Boniface, 6 Sept., 1877.

L'IMPRIMERIE PÂLE



LE "METIS."

Jeudi, 11 Octobre, 1877.

Mgr. Grandin s'est embarqué pour l'Est lundi soir à bord du *Manitoba*.

Mgr. Taché s'est embarqué en même temps pour Dufferin. Sa Grâce doit visiter les missions de St. Joseph. St. Pie et St. Jean Baptiste où Elle doit donner la confirmation.

La première locomotive de chemin de fer qui ait jamais vu Manitoba est arrivée le 9 octobre courant, c'est-à-dire mardi dernier à 9.30 h du matin. Elle était à bord d'une barge avec un char de travail et cinq chars plateforme. Le *Selkirk* poussait le tout devant lui. Toute décorée de verdure et de drapeaux, la machine n'a cessé de faire entendre son sifflet durant les quatre derniers milles, et elle est descendue se laisser amarrer au quai de l'entrepôt No. 6 à Winnipeg entre une véritable haie de curieux enthousiastes qui bordaient les côtes de St. Boniface et de Winnipeg. Le maire lui a fait réception, c'est-à-dire, était au quai lors de son arrivée.

Cette locomotive et les chars sont de seconde main, et ont été achetés à la Cie du *Northern Pacific* américain; l'ouvrier a même gardé le N de *Northern* en remplaçant ce nom par celui de Canadian sur ces premières voitures du *cheval de feu*.

Dans la journée, la locomotive est venue débarquer sur ses lisses du côté de St. Boniface, et hier on entendait ses sifflets joyeux.

Nous laissons le lecteur faire lui même ses réflexions sur la révolution économique que va accomplir ici cette machine: nous ajouterons seulement que la Province se lance tout doucement dans les chemins de fer; sa première locomotive est de seconde main et bon marché, paraît-il. On sait le proverbe italien: *Chi va piano*, etc.

Hier a eu lieu l'Exposition Agricole du Comté de Provencher à St. Norbert. Elle était considérable et avait attiré beaucoup de monde. Les légumes, produits de la ferme, laines et draps domestiques, poules dindes et canards, blé, avoine et orge, égalaient au moins et l'emportaient en bien des cas sur l'Exposition de Winnipeg. Il y avait aussi de beaux animaux.

ENSEIGNEMENT.

Les partisans des écoles étrangères à l'enseignement de la vérité religieuse—qui est la seule et véritable science—prônent souvent leur *progressif* système. Nous livrons donc à la méditation de ces esprits trop éclairés pour s'embarrasser mal à propos de doctrines rétrogrades—les éloquents faits qui suivent:

"Ainsi, le *Protecteur Canadien* dit "qu'à Savannah, Georgie, sur 102 "élèves des écoles protestantes, 45 "seulement ont été jugés dignes de "promotion. Les deux écoles catho-"liques ont présenté 55 élèves qui "tous ont été admis à des grades su-"périeurs. Les examinateurs, qui "sont protestants, rapportent que les "écoles catholiques sont les meil-"leures de la ville."

Que pensent de ces déclarations, les admirateurs outrés des écoles où l'on proscrit toute notion de Dieu, et de l'âme, et par conséquent, toute idée de devoir et de responsabilité de la créature envers son créateur: où l'on bannit toute distinction entre le vrai et le faux, favorisant ainsi par une coupable indifférence la diffusion des principes les plus hostiles aux diverses classes de la société; où l'on reconnait enfin à l'erreur le droit de s'affirmer et de s'imposer sous les formes les plus monstreuses avec la même autorité que la foi qui a sauvé le monde.

Après avoir entendu ce que l'on dit aux Etats-Unis, voyons ce qui passe ailleurs, à Paris, par exemple, où les gouvernants ne sont pas du tout suspects de cléricalisme.

"Aux grands concours qui ont eu lieu dernièrement dans la municipalité de Paris pour les bourses des écoles supérieures, 616 élèves de toutes les écoles furent inscrits et 280 déclarés admissibles. De ce nombre, les frères en ont 197 et les laïques 83.

"Sur les 50 premiers, les frères en ont 39 et les laïques 11, et encore n'ont ils que les numéros 8, 13, 27, 29, 31, 33, 39, 43, 46, 47, 50. Sur les 100 premiers, les laïques ne comptent que 23 élèves reçus.

"Au concours de dessin, les frères ont les 9 premiers prix sur 10;—sur 27 accessits ils en ont 22 et sur 25 admissibles, 17."

Ce résultat n'est du reste pas nouveau: il se produit chaque année En face de pareils chiffres, nous sommes portés à ne pas nous apitoyer inutilement sur l'ignorance de nos coréligionnaires—ignorance décrétée incurable par nos savants modernes.

Guerre Turco-Russe.

La guerre turco-russe ne ralentit pas de violence: les victimes tombent par milliers sur les champs de bataille; le sang coule à flot et rougit les campagnes Au début, les russes qui se préparaient au combat depuis plusieurs années, pensaient ne faire qu'une bouchée de leur indigne ennemi. C'était plus que de la présomption: c'était de l'ignorance—ignorance des ressources de la Turquie, et de la valeur de ses soldats qui se battent mieux que les rustres du nord. On sait que la Russie a entrepris cette campagne jusqu'ici peu glorieuse pour ses armes, sous les plus beaux prétextes d'humanité.

Nous n'avons pas le loisir de discuter la mesure du sentiment humanitaire chez le cosaque: mais ce que nous pouvons dire, c'est que cette exubérance, ou mieux cette explosion subite de sympathies ne compte qu'un léger nombre de dupes.

Nous ne croyons pas que l'empire colosse se serait ainsi jeté dans la mêlée pour le triomphe de l'idée chrétienne, lui dont la politique se distingue surtout par la tyrannie, l'asservissement et l'esclavage. Non, pareille ambition n'a pu l'inspirer: ce qu'il voulait: c'était agrandir sa puissance et sur mer et sur terre, et dissimuler sa spoliation, sous le voile de généreuses aspirations vers les libertés chrétiennes.

Depuis quelque temps, le télégraphe nous apporte chaque jour, la nouvelle d'un échec subi par les russes. Voici un relevé très intéressant; il résume pour ainsi dire la guerre depuis l'ouverture des hostilités.

Au moment du passage du Danube il y avait 7,000 malades dans les hopitaux et dans les ambulances, et 5,000 autres ont été renvoyés en Russie. Le passage du Danube à Braila, les combats à Matchin et à Babadagh ont coûté aux Russe 1,200 hommes. Le général Zimmermann a perdu au moins 1,000 hommes dans le Dobrutcha, dans ses escarmouches avec les Turcs Il a renvoyé 8,000 malades en Russie. Les passages du Danube tentés à Oltenitza et à Flamunda ont coûté environ 2,000 hommes; le passage à Semnitza et le combat de Sistova, 1,000 hommes, les combats autour de Bicta, 1,500; ceux des environs de Routschouk et de Rasgrad, 3,000; la marche à Tirnova et le passage Balkan, 2,000; la retraite du général Gourko, 7,800; la prise de Nicopolis, 2,400; la première bataille de Plevna, 5,000; la seconde, 10,000; l'affaire de Lowatz, 1,800; les combats de Shipka, 5,000. Dans l'intervalle, l'armée principale du Danube a renvoyé en Russie au moins 10,000 malades.

On arrive ainsi à un total de 70,000 hommes, ce qui a fait dire à un militaire allemand qui suit la campagne dans le quartier général russe: les Russes ont perdu l'effectif de deux corps d'armée.

Le *Protecteur Canadien* de Fall River, Mass., E. U., nous trace le joli tableau suivant.

"Les quatre Etats du Minnesota, du Wisconsin, de l'Iowa et du Texas offrent cette année au commerce 117,000,000 de minots de blé: ce qui à 90 cts. leur rapportera $100,000,000. La moisson, en général est abondante dans tout le pays. Ajoutez à cette abondance plus qu'ordinaire des produits du sol, les millions que recèlent les banques, et comprenez le mystère de la détresse qui règne partout et des cris de faim et de désespoir que nous apportent tous les vents. D'un côté le pauvre et le travailleur se voient de plus en plus misérables, à côté du riche dont l'opulence s'accroit de jour en jour avec la force de la richesse qui devient de plus en plus irrésistible, par des combinaisons et des monopoles qui contrôlent toutes les affaires et qui gouvernent le gouvernement lui même. Voilà, pour le moment du moins, la république de l'égalité et de la fraternité et du suffrage universel"...............

Voici maintenant en quels termes l'*Echo des Deux-Mondes* juge la situation aux Etats-Unis:

"Les Etats-Unis inaugurent le second siècle de leur existence par une véritable calamité publique. Les sourdes haines qu'a accumulées contre soi le capital depuis que les théories socialistes ont envahi le nouveau monde éclatent de toutes parts et jettent la terreur dans les esprits les moins timides. Ce n'est pas qu'il y ait à redouter pour le présent des excès entièrement irrépressibles; mais chacun sent qu'on n'en est qu'aux premiers chapitres d'un drame sanglant, dont le dénouement n'est que reculé à regret par ses sinistres auteurs.

"En dépit de l'indiscipline déplorable des gardes nationales, et de l'incapacité flagrante de quelques uns de leurs chefs, il est probable qu'ils viendront à bout cette foi encore de cette insurrection. Mais, dans quelques mois, quand les rigueurs de l'hiver commenceront à sévir, on verra surgir des grandes villes des millions d'ouvriers sans emploi, dressés cette fois militairement et contre lesquels nos jeunes miliciens seront totalement impuissants. Rien n'est terrible comme l'ouvrier pous sé au désespoir par la vue de sa famille affamée! Dieu préserve les Etats Unis d'une pareille experience!"

Et c'est là le joli modèle que les gens souvent les mieux intentionnés offrent candidement à l'admiration de notre pays!!!

La Convention Canadienne vient de tenir sa treizième assemblée annuelle à Troy, N. Y. Elle comptait vingt-quatre délégués—ne représentant que deux Etats—dont sept de Troy, neuf de Cohoes, situé à deux milles de là, trois de Glens-Falls, deux de Holyoke, deux de Plattsburg et le notoire M. Joseph LeBœuf......

Depuis quelques années, nos nationaux les plus éclairés, se plaignent vivement des procédés de ce corps. Constituées souvent au mépris de l'intelligence et du patriotisme, ces conventions font rejaillir sur ceux qu'elles prétendent représenter le ridicule dont les couvre une déplorable ineptie. On sera édifié sur le compte de la *dernière*, lorsque nous aurons dit qu'elle adopta une résolution pour engager nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre, a émigrer au sud-ouest des Etats-Unis, plutôt que de retourner à Québec ou à Manitoba

Quelle largeur de vues chez ces grands hommes qui, jaloux d'un mouvement dont-ils n'ont eu, ni l'initiation, ni l'honneur, immolent à leurs rancunes, les intérêts de la nationalité!!

Mais nous sommes convaincus que les manœuvres anti-patriotiques de cette informe Convention n'auront pas le résultat souhaité par des esprits envieux et pervers.

Nous sommes heureux de voir que la presse qui donne le ton aux Etats-Unis s'est empressée de protester contre les écrits de la convention soi-disant *nationale* (???)

Voici ce que dit *Le Travailleur:*

"Nous répudions la convention "de Troy au nom des Canadiens-"Français de la Nouvelle-Angleterre. "Elle n'est l'expression que des sen-"timents méprisables d'une coterie "dont Jos Lebœuf est la tête, et dont "Camille Chatel est la queue. Nous "conjurons nos frères de Québec et "de Manitoba de ne pas prendre les "sentiments de cette convention, "sur la question du repatriement, "comme l'expression des sentiments "des Canadiens des Etats-Unis Ces "vingt-quatre personnes représen-"tant les Canadiens de six localités "différentes, ne représentaient même "pas les idées de leurs constituants, "ils ne représentaient que la mes-"quine jalousie et la sotte prétention "de trois ou quatre personnages. "Voilà tout."

La mort de Mr. Thiers a frappé un coup terrible dans le camp républicain. A peine la tombe de l'illustre défunt est elle fermée, que déjà l'indiscipline et l'indésision se manifestent. Tous ne veulent pas de Gambetta, comme chef avoué; d'aucuns hésitent à suivre ce fougueux tribu qui s'est engagé avec audase dans les voies les plus reculées du radicalisme. En outre, ce porte-étendard ne pourrait que nuire au parti en le discrétant aux yeux de la population qui n'ont pas encore égaré des théories malsaines.

Lorsque Mr. Thiers vivait, Gambetta pouvait s'agiter à l'ombre de la figure plus sympathique de l'Ex-Président. Aujourd'hui, il n'a plus de personnalité autre la sienne pour recommander des principes poussés à l'extrême. Et il est douteux que la France veuille confier ses destinées aux mains de cet ennemie déclaré de l'ordre et de la paix.

Aux élections qui doivent avoir lieu sous peu, sera rendu le verdict solennel qui espérons le relèguera dans l'ombre et l'impuissance, ces agitateurs ambitieux, ces deinagogues effrenés.

Le Maréchal MacMahon a lansé son manifeste aux français; nous le reproduisons:

"Vous allez être appelés à nommer vos représentants à la chambre des députés. Je ne veux exercer aucune pression sur votre choix, mais je désire dissiper tous les doutes sur l'acte que vous allez accomplir. Ce que j'ai fait, le voici:

"Depuis les quatres dernières années j'ai maintenu la paix, et la confiance personnelle dont m'honorent les souverains étrangers me permet chaque jour de rendre plus cordiales les relations de la France avec toutes les puissances. A l'intérieur. l'ordre public n'a pas été troublé un seul moment, grâce à la politique de conciliation qui a fait que je me suis entouré d'hommes dévoués avant tout à leur pays. La prospérité publique, un moment interrompue par nos malheurs, a repris son élan, le bien être général s'est accru malgré les lourdes charges imposées à la nation; le crédit national s'est renforcé, et la France, pacifique et confiante tout à la fois, voit son armée, toujours digne d'elle, reconstituées sur une nouvelle base.

"Et pourtant ces grands résultats ont été mis en péril. La chambre des députés, repoussant chaque jour la direction des hommes modérés, et dominée de plus en plus par les chefs avoués du parti radical, a fini par oublier la part d'autorité qui m'appartient et que je ne peux laisser amoindrir sans déshonorer mon nom en face de vous et en face de l'histoire, et elle a contesté en même temps mon influence légale au sénat.

"La Chambre des députés ne tendait à rien moins que substituer à l'équilibre nécessaire des pouvoirs publics, équilibre établie par la constitution, le despotisme d'une nouvelle convention Il n'était pas permis d'hésiter plus longtemps. Dans l'exercise de mes droits constitutionnels, et me conformant à l'opinion du sénat, j'ai disous la chambre des députés.

"C'est maintenant à vous de me parler. On vous dit que je cherche à renverser la République, mais vous ne le croirez point. La constitution a été confiée à ma garde; je la ferai respecter. Ce que je vous demande, c'est de nommer une chambre qui s'élève au-dessus de toute compétition de parti et s'occupe avant tout des affaires du pays.

Les élections favorables à ma politique feliciteront la conduite régulière du gouvernement existant Elles affirmeront les principes d'autorité sapés par la démagogie et elles assureront l'ordre et la paix. Des élections hostiles aggraveront un conflit entre les pouvoirs publics, embarrasseraient le cours des affaires et maintiendraient l'agitation, et la France, au milieu de ces complications nouvelles, deviendrai pour l'Europe un objet de méfiance.

"Pour moi, mon devoir augmentera avec le danger. Je ne pourrai ni obéir aux ordres des démagogues ni devenir l'instrument des radicaux ni abandonner le poste dans lequel la constitution m'a placé. Je resterai pour défendre avec le séant les intérêts conservateurs et je protégerai energiquement les fidèles serviteurs qui, dans un moment difficile, ne se sont pas laissés intimider par de vaines menaces.

"Français,—J'attends avec pleine confiance la manifestation de vos sentiments. Après tant d'épreuves, la France désire la stabilité, l'ordre et la paix, et avec l'aide de Dieu,

nous assurerons au pays ces bienfaits. Vous écouterez les paroles d'un soldat qui ne sert aucun parti, aucune passion révolutionnaire ou rétrograde, et qui n'est guidé que par son amour pour son pays."

Le manifeste est contresigné par le ministre de l'intérieur.

Lettre de Dufferin.

On nous écrit dé Dufferin :

Les Hon. MM. Peltier et Mills ont eu ici un excellent accueil : la société St. Jean Baptiste dont les membres se reçurent parmi ceux qui s'occupent activement de colonisation leur a présenté l'adresse suivante :

AUX HONS. MM PELLETIER ET MILLS.

Honorables Messieurs,

Au nom des membres de la Société St. Jean Baptiste du Township Letellier et des environs, qu'il me soit permis de vous souhaiter la bienvenue au milieu de nous et de vous remercier en même temps de l'honneur que vous nous faites en daignant vous renseigner personnellement sur notre œuvre de colonisation.

S'il est vrai que nous nous sommes imposés des sacrifices de tous genres pour venir jeter ici les bases d'une colonie française, il n'en est pas moins vrai, Messieurs, que vous nous avez grandement encouragés dans maintes circonstances.

L'intérêt que vous portez au pays est amplement prouvé par le fait que vous n'avez pas hésité après un trajet de plus de deux mille milles à vous remettre en route pour visiter le pays d'un bout à l'autre, afin d'étudier sur les lieux mêmes les besoins de notre jeune Province : aussi cette étude, nous en avons l'intime conviction, ne pourra que produire d'heureux effets.

Forcés par de malheureuses circonstances d'aller gagner à l'étranger pendant quelques années, le pain de nos enfants, nous avons été heureux le jour, où, nous sommes venus nous abriter de nouveau à l'ombre du drapeau britannique auquel nous sommes loyaux comme l'ont été nos pères, les premiers colon, généreux défenseurs du Canada.

Honorables Messieurs, soyez persuadés que nous continuerons, dans l'avenir comme par le passé, de nous rendre dignes autant que possible de l'encouragement que vous avez bien voulu nous donner.

Et puisque vous devez nous quitter immédiatement pour retourner à vos postes respectifs, permettez nous de vous souhaiter un heureux voyage.

LOUIS TETU,
Président pro tem.

Voici eu substance la réponse de M. Pelletier qui répondit tout eu son nom qu'à celui de M. Mills :

"Je dois vous dire Messieurs, tout en mon nom qu'en celui de mon collègue, que nous sommes flattés de l'attention que vous voulez bien nous porter pendant ces trop courts instants, que nous avons a passer au milieu de vous.

"Sur la foi de nos compatriotes, joint à l'appui qu'il a été possible au gouvernement de vous donner, vous êtes venus tirer du riche sol de cette province le pain nécessaire à la vie de vos familles ; or nous ne saurions douter, qu'avec l'énergie et la constance au travail que vous avez toujours montrés ailleurs, aux belles qualités qui vous caracterisent comme nation—vous réussirez si après sur une base solide l'œuvre de votre colonisation, comme vous l'appeler, et bénissant alors le jour ou vous avez choisi Manitoba comme votre pays d'adoption et celui de vos enfants.

"En effet vous avez noblement prouvé combien vous étaient chères nos belles institutions, en quittant le sol étranger sur lequel vous aviez vécus pendant quelques années, pour venir vous abriter de nouveau sous le drapeau britannique, qui flotte en ce moment sur vos têtes. Et c'est là ma belle déclaration que nous sommes toujours heureux d'entendre de la bouche de sujets loyaux comme vous. Aussi, messieurs, dans l'avenir comme par le passé, soyez persuadés que nous travaillerons dans la mesure de nos forces, a vous aider à surmonter les difficultés que l'on rencontre si souvent dans la vie.

"Avant de vous quitter, laissez nous vous assurer qu'il nous fait peine de ne pouvoir visiter vos Townships réservés, le temps nous manquant, nous vous souhaiterons tous le succès possible ; nous vous remercions aussi de tout cœur de la reconnaissance que vous avez pour les services qu'il nous ont été possible de vous rendre, et en même temps, des bons souhaits de voyage que vous voulez bien nous faire.

Trois vigoureux hourrahs,
des canadiens, furent poussés, et les Honorables Messieurs quittaient Dufferin, pour aller reprendre l'International à West Lynn, accompagnés de l'agent M. J. E. Tétu et de plusieurs autres personnes, et de M. Lowe.

NOUVELLES LOCALES.

—Nous continuons à avoir un vrai temps d'été.

— Un moulin à farine doit être construit à Selkirk.

— Mgr. de St. Albert a officié pontificalement dimanche dernier à la cathédrale

— Les travaux avancent rapidement sur la section 14 du Pacifique Canadien.

— Des pièces fausses d'argent monnayé sont en circulation à Duluth et le long du Pacifique du Nord.

— Un bazar tenu à Winnipeg au profit de la salle de Tempérence récemment érigée a rapporté $400.

— La Société Littéraire et Dramatique de Winnipeg est à se réorganiser pour l'hiver prochain.

— On rapporte qu'il se vend du whiskey sur une grande échelle dans Keewatin.

— Madame Morris a été mercredi dernier, faire sa visite d'adieu au Couvent et au Pensionnat de St. Boniface.

— Quatorze cents sacs de farine sortant du moulin de McLane ont été envoyé au Grand Rapide par la Compagnie de la Baie d'Hudson.

— M. Hugh Sutherland, arrivé de la Rivière Bataille dit que les bâtisses du gouvernement à Battleford seront terminés vers le 15 novembre.

— La Cour de Comté de Selkirk a siégé mardi, présidé par Son Honneur le Juge Betournay. Il y avait peu de causes sur la liste.

— Un cheval noir et un gros mulet ont disparu de la Rivière au Marais, il y a deux mois, ils appartenaient à Messieurs Louis et Joseph Têtu.

-- Les steamers doivent continuer leurs voyages reguliers sur la Rivière Rouge jusqu'au 25 courant, et ensuite aussi longtemps après cette date qu'il sera possible de le faire.

— M. George Taylor, de St. Boniface Ouest, a apporté au marché des patates dont une pèse 4 livres et la plupart des autres deux livres et demie.

— Un tableau représentant la réception de Lord Dufferin à Rockwood, est exposé chez Winnett. On y voit le Gouverneur-Général, Lady Dufferin, Mme. Littleton et Lady Blackwood dans une charrette de la Rivière Rouge, traînée par trente bœufs. Ce tableau est dû au pinceau de M. F W. Lynn.

— MM. Roger Goulet et G. F Newcomb, du Bureau des Terres, sont partis jeudi dernier pour aller examiner les terrains réclamés par des particuliers à la Rivière-au-Rat. On dit qu'aussitôt après leur rapport aura lieu la distribution des terres octroyées aux métis des paroisses françaises.

— Parmi les personnes qui sont allées voir la locomotive et les chars arrivés mardi, se trouvaient quelques vieux colons les uns nés au Canada qui voyaient pour la première fois cette *bête à feu* dont ils ont tant entendu parlé. Il y a ici un certain nombre de vieux canadiens partis du Bas et du Haut Canada avant l'établissement des chemins de fer, et qui ne sont jamais sortis du pays.

Les cloches de St. Boniface, qui avaient sonné en signe de réjouissance à l'arrivée du premier bateau à vapeur, donnèrent mardi dernier de joyeuses volées a l'arrivée de la première locomotive.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimes les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le quatrième jour du mois de Septembre et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le quatrième jour du mois de Septembre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le 6ième jour du mois Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatrième jour de Septembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et-dix sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

PARLEMENT FEDERAL

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits privilèges ou profits exclusifs ou particuliers, ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte antérieur, sont notifiées que sur les règles des deux chambres du Parlement, publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demandes dans la gazette du Canada et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au Greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Quebec et de Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du Greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de $200, en sus les frais d'impression de l'acte dans les Status

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session

NORBERT LEMOINE.
Greffier du Sénat.
ALFRED PATRICK.
Greffier des Communes Canada.
Ottawa, 24 Sept 1877.

VENTE DE TERRE PAR LE SHÉRIF
Andrew G. B. Bannatyne et autres,
Demandeurs.
vs.
Frederick Fulcher,
Défendeur.

Par et en vertu d'un Writ de Fieri Facias émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Andrew G. B. Bannatyne, William J. Macaulay et Edward W. Jarvis et ...es Marchands du Canada ... mon addresse et livré j'ai ... en exécution, tous les droits, titres et intérêts du susdit Défendeur sur les lots suivants savoir :

Tout ce certain lot ou morceau de terre et premises sis et situés dans la paroisse de Andrew Sud dans le Comté de Lisgar connus et décrits comme suit :

Commençant sur la rive Ouest de la Rivière Rouge à la limite nord est du lot possédé par William McKay et John Schultz de là à deux milles à l'ouest et de là à angle droit jusqu'au lot de Francis Gibon, de là quatre chaines à l'est le long de la limite du lot du dit Francis Gibon suivant le courant de la dite Rivière deux milles jusqu'au point de départ de la contenance de soixante-quatre (64) acres plus ou moins et enrégistré suivant l'arpentage de la Compagnie de la Baie d'Hudson comme le lot No. 119 et suivant l'arpentage du Gouvernement de la Puissance, le No. 19 dens la Paroisse de St. Andrew.

Ce lot est greve d'un hypothèque de trois cents soixante piastres et intérêts—aussi tous ses droits, titres, et intérêts sur le lot No. 265 arpentage de la Puissance, sis et situé dans la Paroisse de St. Andrew, Comté de Lisgar, du coté Est de la Rivière Rouge; borné à l'ouest par la dite Rivière Rouge, au sud par les terres appartenant ou en la possession d'un nommé Kippling à l'ouest par la limite des deux milles et au nord par les terres appartenant ou en la possession de Henry Erasmuson le dit lot ayant six chaînes de front sur la dite Rivière Rouge et de la contenance de cent acres plus ou moins avec tous et chacun des droits y appartenant.

Tous ses droits, titres et intérêts sur le lot partie de No. 2 arpentage de la Puissance, dans la paroisse de St. Andrew, sis et situé dans St. Andrew sud, dans le Comte de Lisgar susdit, au côte est du Grand Chemin et plus particulièrement décrit comme suit : commençant à un point du côté est du grand chemin sur le lot No. 2 d'accord avec l'arpentage d'un nommé Vaughan à douze verges de distance de la limite entre les lots d'un nommé Whitway et d'un nommé Joseph Tait, de là à l'est 69 verges parallèlement à la dite limite et à une distance de douze verges de cette limite, de là a ... à angle droit, (69) soixante et neuf verges jusqu'à la dite limite, de là à l'ouest et parallèlement à la dite limite (69) soixante et neuf verges jusqu'au grand chemin, au point de départ, de la contenance d'un acre gros plus ou moins. Ce lot est sujet à un hypothèque de $2,500

Les susdits lots seront exposés en vente à mon bureau dans la cité de Winnipeg, mercredi, le septième jour de novembre, A. D., 1877 à midi.

COLIN INKSTER,
Sherif.
Per C CONSTANTINE,
Député Sherif.

D. M. Walker, Avocat des Demandeurs

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 2 Août, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Besant,
Failli.

Une assemblée des créanciers se tiendra à l'office de Messieurs Bain et Blanchard, rue Principale, Winnipeg, Mercredi le 24,ème jour d'Octobre courant à 4 heures p m. pour prendre en consideration une offre de composition et de décharge.

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel
Fort Garry 8 Octobre 1877.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés sujets dans notre Province de Manitoba.

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un Acte de la Législature de la Province de Manitoba passé dans la quarantième année de Notre Règne intitulé : "Acte pour établir une Université Provinciale," il est décrété par la quarantième section d'icelui, que les dispositions du dit Acte deviendront en force aussitôt que le Lieutenant - Gouverneur en fixera le temps par proclamation.

Maintenant nous proclamons par les présentes et faisons savoir par cette Proclamation la nôtre, donnée sous le seing et sceau de notre dit Lieutenant-Gouverneur, que l'acte ci-dessus cité est et sera en force de ce jour, du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le cinquième jour d'Avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de A. F. Westfall,
Failli.

Je John Balsillie, de Winnipeg, a été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de me faire parvenir leurs réclamations avant un mois.

Fort Garry, 17 Août, 1877.